

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 10 février 1841.

LOI SUR LES DOUANES.

Tous les grands intérêts industriels du pays sont en jeu dans cette grave question des douanes qui se traite à la chambre comme un marché dans un comptoir de commerce; le champ de bataille est restreint, la discussion ne comporte plus la gravité qu'elle devrait avoir, les intérêts particuliers s'y heurtent, s'y combattent et font dégénérer une discussion qui devrait être large en un pugilat sans grandeur, sans dignité, qui voit dans le triomphe une prime en argent.

Nous savons combien il est difficile de concilier les intérêts généraux d'un pays; nous n'ignorons pas combien se contrarient quelquefois les intérêts du producteur, du travailleur, du consommateur; si le premier a besoin des matières premières à bon marché, le second d'un prix de main d'œuvre raisonnable, le dernier veut aussi des produits qui ne soient pas d'un prix trop élevé, et nous savons combien apportent de difficultés dans la combinaison des tarifs les prétentions des producteurs indigènes qui demandent la protection de la douane.

La difficulté d'accorder ces prétentions opposées ne viendrait-elle pas de ce qu'il n'y a point de principe fixe qui, une fois proclamé, apprenne à tous qu'ils doivent se courber devant lui, et diriger les efforts de l'industrie, du commerce, de l'agriculture de telle sorte qu'ils ne se trouvent jamais en opposition avec lui? Cette difficulté ne serait-elle pas enfantée par l'habitude contractée par le gouvernement de favoriser les intérêts particuliers suivant que ceux qui les défendent, comme intéressés directs ou comme représentants, ont plus ou moins d'influence sur la machine gouvernementale? Ne serait-ce pas enfin le succès constant des luttes individuelles, qui, empêchant la proclamation de tout grand principe, large mais fixe et inflexible, aurait donné naissance à cette difficulté que l'on trouve aujourd'hui à résoudre les questions nombreuses qui surgissent de la loi sur les douanes? Hélas! oui. L'exemple des vingt-cinq dernières années, durant lesquelles la France agricole s'est élevée au rang de nation industrielle de premier ordre, prouve assez que nous avons marché à tâtons. Nos lois ou nos ordonnances sur les douanes sont un amalgame confus de dispositions qui se détruisent tour à tour et qui, on ne le voit que trop, ne sont coordonnées que par les liens du fisc, que par la pensée de faire prédominer les intérêts particuliers.

Dans la discussion, M. Anisson a vivement combattu le système actuel des douanes; il l'a montré favorisant le privilège au lieu de favoriser le travail, créant une armée de contrebandiers soldés par la prime offerte à leur industrie, au détriment du trésor, organisant une armée opposée de douaniers pour leur donner la chasse. Résumant toute sa pensée en quelques mots, il a demandé l'abolition de toutes prohibitions et leur remplacement par des taxes élevées; une perception simple au poids, au volume, ou au nombre, selon les espèces; un maximum *ad valorem* et la dégradation annuelle des taxes supérieures dans une période déterminée; enfin la révision périodique des tarifs. Il a fait concorder toutes ces demandes avec un système nouveau qu'il voudrait voir appliqué: c'est que le principe de la loi des douanes devrait être l'impôt au lieu d'être la protection du travail par la prohibition.

M. Grandin a demandé au contraire la protection pour toutes les industries qui existent et qui paraissent nées viables. La fixation des tarifs est la grande difficulté de ce système, et M. Grandin ne l'a pas résolue. Il a dit à la chambre les prétentions des ports de mer et des commerçants en général qui demandent toujours l'abaissement des tarifs. C'est là une chose constatée depuis long-temps, et ce n'est pas la peine de prendre la parole pour reproduire de telles généralités. Nous nous attendions à trouver dans le discours de M. Grandin un système, une proposition, l'indication au moins d'une marche à suivre. Il n'a rien dit de tout cela, d'où il résulte que, tout en critiquant, il remet à d'autres le soin de remédier à ce qu'il trouve de mal dans les tarifs dont il veut conserver le principe. On parle toujours des hommes spéciaux qu'il convient d'envoyer à la chambre des députés, et plusieurs de nos représentants n'ont dû leur nomination qu'à cette qualité d'hommes spéciaux. Nous reconnaissons volontiers qu'ils pourraient être fort utiles, s'ils voulaient se livrer à l'examen sérieux des questions qui se rattachent à leur industrie ou qui rentrent dans le domaine de leurs études. Mais quand on les entend se prononcer pour un système dont ils reconnaissent cependant les difficultés, et qu'on les voit s'arrêter devant ces difficultés, les constater sans essayer de les résoudre, on est en droit de se demander à quoi servent les hommes spéciaux, et de rechercher si l'intérêt particulier ne parle pas chez eux plus haut que l'intérêt général.

M. Lherbette s'est prononcé en faveur des ordonnances qui, depuis la dernière loi de douanes, ont diminué les droits que l'on a reconnus trop élevés; il a repoussé les prétentions de la commission qui, méconnaissant les droits de la science qu'elle traite d'absolutisme, veut retourner en arrière et propose des aggravations aux tarifs. Approuvant le

principe de la liberté commerciale que la chambre de 1836 a posé comme but, il veut l'abolition des prohibitions et la diminution progressive des droits protecteurs, comme moyens d'arriver à cette liberté; c'est pourquoi il repousse les propositions de la commission comme rétrogrades, comme devant jeter de l'incertitude dans l'industrie.

M. Gauguier combat la liberté du commerce, parce que, dit-il, notre agriculture et notre industrie ne sont pas dans une situation à supporter la concurrence de l'Angleterre et de quelques autres nations. Passant à la question des fers, il ne veut pas que cette industrie soit sacrifiée au commerce des vins et aux soieries; il se plaint de l'instabilité de nos lois de douanes qui bouleverse tous les intérêts matériels, en faisant sur les matières venant de l'étranger des réductions doubles des progrès obtenus par l'industrie française dans les mêmes matières.

On comprend facilement qu'après avoir entendu se produire ces pensées si différentes les unes des autres, la chambre ait passé à la discussion des articles, sans être trop assurée de ce qu'elle allait faire, sans trop savoir de quel côté se trouvait la vérité.

M. Bignon, négociant et armateur de la Loire-Inférieure, a, le premier, proposé un amendement pour supprimer les zones et réduire de 50 c. à 30 le droit imposé sur la houille étrangère qui entre des Sables-d'Olonne à Dunkerque.

Combattu par M. le ministre du commerce, cet amendement est appuyé par M. Billault qui rappelle que le système des zones ne devait être que transitoire; que lorsque ce système, appliqué déjà par ordonnances, fut proposé à la chambre en 1836, le rapporteur de la commission, ainsi que le ministre du commerce, s'accordèrent à déclarer que c'était un système mauvais, mais qui avait pour but d'être agréable à la Belgique et d'aider aux exploitations indigènes; un système dont on ne dissimulait pas les vices, mais qui, envisagé comme un acheminement prudent vers un état de choses plus juste et plus libéral, était digne de quelque sollicitude. Le ministre du commerce d'alors, M. Passy, déclarait que si la division en zones devait être considérée comme une œuvre permanente, il serait le premier à la repousser. Le système des zones, au lieu d'amener l'étranger à faire concurrence afin de donner aux industries la houille à plus bas prix, a en l'inconvénient de parquer les marchés étrangers, c'est-à-dire d'assigner à l'Angleterre, à la Belgique, à la Prusse, la ligne que chacune d'elles pouvait exploiter. Quant à l'intérieur, il a mis les industriels dans des conditions différentes vis-à-vis les uns des autres, et c'est là un mauvais système.

M. Lasnyer, député de la Loire, élu à Saint-Etienne, a soutenu le système des zones comme un principe protecteur, très-national et très-intelligent. Selon lui, toute la question est dans les voies de communication, et l'abaissement des tarifs sur les canaux garantira tous les intérêts et tous les besoins.

Ainsi, comme nous le disions en commençant, nul principe ne domine cette question; les intérêts particuliers parlent seuls. Nantes veut la suppression des zones, Saint-Etienne en demande le maintien; il est facile de comprendre que chacun parle pour l'arrondissement qui l'a nommé, pour l'industrie qu'il représente. Le consommateur veut le charbon à bas prix, le propriétaire de mines repousse la concurrence qui ne lui permettrait pas de faire d'aussi grands bénéfices. Faire descendre les grandes questions à de telles proportions, c'est se condamner à ne rien faire de grand, de durable; c'est encourager la lutte, c'est la perpétuer.

La chambre a rejeté l'amendement de M. Bignon.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les journaux indépendants ont protesté contre l'arrestation préventive du gérant et du rédacteur en chef de la France. Aucun d'eux n'a pu pardonner au pouvoir l'acte exorbitant qu'il vient de commettre envers des écrivains en usant vis-à-vis d'eux des mêmes procédés dont on ferait l'application aux plus vils malfaiteurs.

Si nous en croyons certains renseignements, l'arrestation de MM. Lubis et de Montour n'aurait eu d'autre but que de les amener, par voie de coercition, à remettre enfin au pouvoir ces fameuses lettres qu'il désire tant avoir entre ses mains. On dit qu'il a été offert aux deux prévenus de les mettre immédiatement en liberté s'ils voulaient consentir à se dessaisir de leur dépôt. Il est, nous le pensons, parfaitement inutile d'ajouter que cette offre n'a pas été acceptée.

En vérité, nous ne comprenons pas l'insistance avec laquelle on est à la recherche de lettres qui ne peuvent avoir aucune valeur si, comme on l'assure, elles n'ont d'autre existence que celle que leur ont donnée d'odieus falsificateurs. Vous dites que les lettres sont fausses, et beaucoup de personnes ne demandent pas mieux que d'ajouter foi à vos paroles; mais comment voulez-vous qu'on vous croie lorsqu'on vous voit poursuivre ainsi que vous le faites la découverte de pièces dont l'authenticité, selon vous, doit complètement s'évanouir au grand jour de l'audience?

En voyant la justice s'assurer de la personne de MM. de Montour et Lubis, on avait pu penser que le ministère voulait donner à cette affaire le caractère d'un attentat, afin

d'avoir le droit d'en saisir la cour des pairs. Il n'en est et n'en sera rien. C'est la justice ordinaire qui a commencé l'instruction, c'est la justice ordinaire qui la terminera. On annonce même que le premier arrêté qui doit intervenir ne tardera pas à être rendu.

On dit que la chambre des mises en accusation, écartant la prévention de faux, se contentera de renvoyer la France devant la cour d'assises pour y répondre du délit d'offense à la personne du roi. La publication des lettres, abstraction faite de toute authenticité, serait considérée comme une offense de nature à provoquer contre son auteur les plus sévères répressions.

Une discussion s'est engagée à la chambre des pairs entre M. de Dreux-Brézé et M. Guizot, ministre des affaires étrangères, sur le traité conclu par M. l'amiral Mackau avec la république argentine. Nous publierons demain le compte-rendu de la séance.

Chronique Lyonnaise.

Plusieurs journaux de la capitale ont annoncé que les pertes éprouvées par suite des inondations du Rhône, de la Saône et de leurs affluents, en octobre et novembre 1840, s'élevaient en total à la somme de 15,891,434 fr. répartis entre 7,972 perdants. Il importe de faire remarquer que cet état, du reste parfaitement exact, se rapporte au seul département du Rhône.

Les pertes éprouvées dans le département de l'Ain s'élèvent, ainsi qu'il résulte du tableau que nous avons publié dans le Censeur du 5 février, à la somme totale de 4,489,488 fr., répartis entre 4,779 perdants frappés dans 54 communes. — Les pertes des autres départements n'ont pas encore été légalement constatées.

— Parmi le nombre des corps de l'armée qui ont ouvert des souscriptions en faveur des victimes de l'inondation de notre département, nous avons omis de citer le 32^e, qui se trouvait en garnison à Lyon pendant ce désastre, et qui a réalisé une somme de onze cents francs qui ont été versés chez M. le receveur-général du département de l'Isère.

— La vérification des poids, mesures et instruments de pesage a commencé dans le département du Rhône.

— Le 24 janvier a disparu de son domicile le sieur Louis Marlet, âgé de 16 ans, taille moyenne, teint pâle, yeux gris, bouche grande.

Vêtu d'une redingote bleue, pantalon et gilet noirs, sans chapeau, une calotte grecque en velours violet sur la tête.

En cas de renseignements, les transmettre à la préfecture du Rhône, division de la police.

— L'autorité municipale de la Guillotière a reconnu, par une lettre récemment publiée dans le Censeur, que toutes les plaintes de l'administration étaient fondées de tous points, savoir: que les voies de communication étaient dans le plus déplorable état de malpropreté, que le service de balayage et d'entretien était grandement négligé, et qu'en beaucoup d'endroits d'urgentes réparations étaient à faire pour pourvoir convenablement à la circulation. Les habitants de la Guillotière en avaient conclu que des mesures allaient être immédiatement prises pour faire cesser l'état de choses qui avait motivé leurs réclamations; mais, hélas! grâce à la neige et à la pluie tombées en abondance ces jours derniers, les rues et les places des Brotteaux sont redevenues, comme auparavant, de véritables cloaques. Aussi, un journal rapporte-t-il qu'une dame et son mari voulant traverser une rue, celui-ci fut obligé de prendre sa femme dans ses bras pour participer lui seul au bénéfice de la négligence et de l'incurie municipales!

Les intentions sont bien certainement quelque chose, et nous ne pouvons nier que celles de M. le maire de la Guillotière ne soient des meilleures, puisqu'il l'a dit; mais ses administrés, — et nous sommes fort de leur avis, — voudraient, pour en être mieux assurés, que les actes vinssent justifier la parole. Doivent-ils espérer encore en la sollicitude municipale ou se reposer sur la Providence et le retour de la belle saison pour le redressement de leurs griefs? C'est à M. le maire de la Guillotière qu'il appartient de faire la réponse.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 6 janvier. — Le paquebot du Levant apporte les dépêches d'Alger à la date du 19 janvier. Le Météore, qui les transportait en France, a été jeté à Malte par la tempête qui a régné sur la Méditerranée. Ces dépêches, arrivées à Marseille avant-hier au soir 4 février, auraient dû nous parvenir hier matin; c'était bien assez d'un retard de seize jours sans qu'on y ajoutât encore un jour. Les nouvelles d'Alger présentent encore quelque intérêt, parce que nous n'avons pas reçu de courrier postérieur à celui du 19.

ALGER, le 19 janvier 1841. — Tous les gens de service du palais ont été retenus par M. Callier pour M. Bugeaud.

Le maréchal passera deux mois à Hyères par ordre de M. Antonini, son médecin, qui a craint qu'un changement trop subit de climat dans cette saison n'influat sur la santé de M. Valée. Celui-ci est contrarié de son rappel; il avait déjà fait des préparatifs pour donner des bals et des soirées dans le courant de l'hiver, ce qu'il n'avait jamais fait.

Le découragement est grand parmi les colons, et les affaires sont nulles. Il y a moins d'activité dans le commerce qu'à la veille d'une guerre avec l'Europe.

M. le maréchal doit partir demain. On vient de convoquer la milice pour lui rendre les honneurs. Il s'embarque sur le *Sphinx*.

Ce matin, à huit heures, toutes les troupes, génie, artillerie, train des parcs, train des équipages, cavalerie, milice africaine, 23^e de ligne, etc., étaient réunies sur la place du Gouvernement ou échouées jusqu'au quai. A neuf heures et demie, le maréchal est sorti du palais accompagné d'un nombreux état-major; les tambours et les musiques ont commencé leur bruit. M. Valée a causé quelques instants avec le colonel de la milice; il était si ému que personne n'a pu l'entendre. Le maréchal s'est ensuite dirigé vers la Marine, s'arrêtant devant tous les chefs de corps. Une foule nombreuse a accompagné le maréchal jusqu'à l'embarcadère. En mettant le pied à bord, il a été salué de 15 coups de canon. Au moment où son paquebot passait devant le brick *Euryale*, tous les matelots sont montés sur les vergues.

Du 26. — Les Arabes des environs paraissent abandonner complètement la cause d'Abd-el-Kader. Ils demandent à se placer sous notre domination et sont disposés à passer sur notre territoire avec leurs familles et leurs troupes si le gouverneur veut accepter leur soumission.

La province est parfaitement tranquille; nos troupes continuent avec ardeur les travaux de défense de la colonie de Blidah, et les colons qui ont obtenu des concessions de terrain sont partis avec le dernier convoi pour aller en prendre possession.

Du 28. — Une colonne, partie d'Alger dans la nuit du 27 au 28, est tombée au point du jour sur les tribus de Zerouela-Beni-Saâda et Beni-Zerguin qui ont été surprises et contraintes d'abandonner une partie de leurs bestiaux. Les troupes ont ramené 22 prisonniers, un troupeau considérable de bœufs et de moutons, plusieurs chameaux, ânes, chèvres, mulets, et ont fait en outre quelque butin.

Ces tribus, depuis la reprise des hostilités, s'étaient montrées constamment malveillantes, soit en attaquant partiellement nos troupes, soit en donnant asile aux cavaliers de Mahy-el-Din qui partaient de ce point pour faire leurs incursions dans la plaine; tout récemment encore elles avaient servi de refuge aux Goums nombreux dans l'embuscade desquels nos Aribis ont failli tomber et où ils ont perdu six hommes. Il importait de leur faire subir un châtement exemplaire; ce résultat a été obtenu.

L'ennemi a perdu en outre 12 hommes. Nous n'avons à regretter que la mort d'un Arib tué en combattant.

Le succès de cette opération est dû aux bonnes et sages dispositions prises par M. le général Parchappe, auquel le lieutenant-général commandant l'armée en avait confié la direction.

Au quartier-général d'Alger, le 23 janvier.

Une partie de la garnison de Medeah a fait une sortie le 29 décembre dernier, et s'est dirigée sur la tribu d'Ouzra-Gharaba. Trois villages ont été surpris et leurs gourbis incendiés; 30 Arabes environ, qui avaient refusé de se rendre, ont été tués les armes à la main, 48 ont été faits prisonniers, et la colonne, conduite par M. le lieutenant-colonel Cavaignac, est rentrée à Medeah le même jour, ramenant avec elle une quinzaine de bœufs, un troupeau considérable de moutons et une vingtaine de chevaux ou mulets.

Ordre-général.

Une nouvelle opération, heureusement conçue et habilement dirigée par M. le lieutenant-colonel Cavaignac, a été couronnée du succès le plus complet.

Une colonne forte de 500 hommes, partie de Medeah dans la nuit du 16 au 17 janvier, a surpris les tribus d'Ouara sous le camp même d'El-Berkani qui avait mission de les protéger et dont la fuite a démontré évidemment l'impuissance.

32 prisonniers, 1,500 moutons, 150 bœufs et 40 bêtes de somme sont tombés entre les mains des zouaves.

L'ennemi a perdu 29 hommes et un nombre considérable de blessés. Nous n'avons eu qu'un homme tué et quatre blessés.

ORAN, le 16 janvier. — Le 12, à quatre heures de l'après-midi, les troupes disponibles de la division d'Oran sont parties se dirigeant sur le Sig.

Le 13 au matin, elles arrivèrent sur le territoire des Abid-Boualem, près d'El-Aritch, et s'emparèrent d'une grande quantité de chevaux et de mulets, de bestiaux et de grains. La colonne passa la journée et la nuit sur le terrain.

En ce moment, les Arabes commandés par Hadji-Mustapha-Ben-Tamy, composés de cavaliers et d'un bataillon de réguliers, marchaient sur Oran pour enlever par surprise les troupes de nos auxiliaires et les hommes employés à la culture des champs. Ayant eu avis de la sortie des troupes, Mustapha-Ben-Tamy revint sur ses pas, persuadé qu'il allait couper la retraite à nos troupes fatiguées et faire une seconde Macta.

Le 14 au matin, les colonnes étaient en présence. Les 1^{er} et 41^e de ligne formaient l'avant-garde; le 13^e léger, une partie du 15^e, et le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique escortaient le convoi; quatre compagnies du 15^e et une du 13^e formaient l'arrière-garde; le 2^e chasseurs et les auxiliaires étaient en réserve. L'arrière-garde étant refoulée sur le centre, le général envoya le bataillon d'Afrique qui contint l'ennemi, dont les réguliers, au nombre d'environ 400, prenaient une bonne position. Une colonne fut envoyée pour les débarrasser; l'engagement fut très-vif, les réguliers se maintinrent dans leur position. Comme nos fantassins avançaient toujours, on se joignit corps à corps. La cavalerie reçut ordre d'envelopper l'ennemi et de le charger vigoureusement. Les cavaliers ennemis, apercevant les nôtres qui débouchaient d'un ravin, prirent lâchement la fuite. Le bataillon régulier, abandonné à ses propres forces, résista encore avec courage et résolution. Malgré les difficultés du terrain, la cavalerie le chargea, et, sur 400 hommes, une centaine à peine ont pu s'échapper après avoir jeté leurs armes; tous les autres, excepté six prisonniers, ont été tués. Les réguliers tiraient à bout portant sur nos chasseurs et nos spahis. On peut dire que ce bataillon est entièrement détruit et que cette sanglante leçon aura du retentissement, car les cavaliers de Ben-Tamy se sont débandés dans toutes les directions, et le soir on ne voyait plus un seul Arabe à l'horizon.

La division passa la nuit du 14 au 15 à El-Gia, entre Telomeni et Kara, et hier toutes les troupes avaient repris leurs cantonnements.

La colonne a ramené 700 bœufs, 150 chevaux ou mulets, 3 chameaux; elle a apporté des grains et les 400 fusils des réguliers. Les moutons, les veaux et les chèvres avaient été distribués aux troupes, avec ordre d'abandonner le petit bétail qui ne serait pas consommé et qui embarrasserait la marche de la colonne.

Nos pertes dans cette affaire s'élevaient à 10 hommes tués, dont 7 des chasseurs d'Afrique, 2 des spahis et 1 du 15^e léger, et à 35 blessés. Les auxiliaires ont eu un homme tué, deux blessés et deux pris par l'ennemi.

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 29 janvier :

« Le mauvais état des chemins, par suite des pluies tombées ces jours derniers, avait fait craindre que l'on ne se trouvât dans l'obligation de retarder le départ du prochain convoi pour Blidah. Des ordres avaient été donnés et des dispositions prises pour que les travaux de réparation de la route d'Alger à Boufarick fussent promptement exécutés. Le retour des beaux jours ayant dissipé toutes les inquiétudes à cet égard, le prochain convoi pour Blidah partira le 31 de ce mois. Toutefois les propriétaires ou conducteurs de voi-

tures civiles sont instamment invités à ne pas forcer, comme ils le font d'ordinaire, le chargement de leurs voitures. Des ordres sont donnés pour que celles d'entre elles qui seraient dans ce cas et qui causeraient le moindre retard ou le moindre embarras soient laissées à Douera ou à Boufarick. »

CHERCHELL, le 31 janvier. — J'ai une fâcheuse nouvelle à vous annoncer : nous avons perdu M. le chef de bataillon Gauthrin, commandant supérieur, homme de courage et d'avenir; il a été atteint dimanche dernier par deux balles ennemies.

M. Gauthrin s'était mis à la tête d'une petite colonne pour faire une razzia sur une tribu, à trois lieues de ChercHELL. Cette excursion avait parfaitement réussi, puisqu'on avait surpris les Kabyles, incendié les douars, et que la colonne rentrait avec un troupeau de bœufs et de moutons. Les Kabyles, revenus de leur panique, se réunirent sur les hauteurs qui dominent la route que devaient suivre nos troupes, s'embusquèrent et profitèrent d'un moment favorable pour attaquer à l'improviste l'arrière-garde où se trouvait le brave commandant Gauthrin qui, atteint de deux coups de feu, tomba de son cheval raide mort. La tête de la colonne avait dépassé un contour que l'on nomme les Arcades; elle continua sa route, malgré la fusillade qui s'était engagée sur ses derrières. Les officiers et les soldats qui se trouvaient auprès de M. Gauthrin ne voulurent pas laisser son corps entre les mains de l'ennemi qui s'avancait. Plusieurs sous-officiers et soldats furent tués dans une noble lutte et deux officiers blessés; mais l'arrière-garde étant compromise et n'étant pas secourue, force fut de laisser aux Kabyles le corps du commandant et des autres morts. Nous avons eu en tout onze hommes tués et seize blessés.

— Nous rétablissons les paragraphes suivants de l'ordre-général relatif à la razzia du 16 janvier :

« Au retour, 300 Kabyles environ, auxquels les lenteurs occasionnées par les difficultés du chemin avaient donné le temps de se réunir, ont vainement assailli nos braves soldats qui leur ont fait éprouver des pertes nombreuses. »

« M. le lieutenant-colonel Cavaignac donne les plus grands éloges à M. le chef de bataillon Leflo qui l'a parfaitement secondé dans cette entreprise difficile; il cite également, comme s'étant particulièrement distingués, MM. les capitaines Peyraguey, Saunier, Dautemarre, le sergent-major Martin, le sergent Djennady, les zouaves Delpech et Besson. »

Le lieutenant-général commandant l'armée s'est empressé de rendre compte à M. le maréchal ministre de la guerre de la belle conduite de la garnison de Medeah, et de solliciter la bienveillance du gouvernement du roi en faveur de ceux qui viennent d'y acquérir de nouveaux titres. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 1^{er} février.

L'affaire du Duero est terminée. La chambre des pairs a voté la loi pour le règlement de la navigation de ce fleuve. La reine de Portugal l'a sanctionnée.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LEULLION DE THORIGNY est admis et prête serment. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

La chambre vote les tarifs relatifs aux bouilles, bitumes, pierres calcaires, sulfate de baryte, peaux de vigogne et de lama revêtues de leurs laines, chapeaux de fibres de palmier, baumes non dénommés, sulfate double de fer et de cuivre, acide arsénieux, vessies natatoires de poissons brutes et simplement desséchées, semoules en pâte et en gruau.

La discussion s'établit sur les produits des contrées situées au-delà des passages de la Sonde. Voici la disposition du projet de loi :

« La disposition de l'art. 1^{er} de la loi du 2 juillet 1836, relative aux produits des îles de la Sonde, ne s'appliquera qu'aux produits naturels (le sucre excepté) des pays situés au-delà des passages et des îles de la Sonde, soit au nord du 3^e degré de latitude septentrionale, soit à l'est du 106^e degré de latitude est, et qui en seront rapportés en droiture. » — Adopté.

La chambre vote les tarifs relatifs aux produits provenant des îles de la Sonde.

La chambre s'occupe ensuite des machines à vapeur de fabrication étrangère.

Il est quatre heures, la séance continue.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER.

La rente a commencé avec une faible tendance à la hausse. On a fait au Café de Paris 76 55, et ce même cours a eu lieu après l'entrée en bourse.

Au parquet la rente a ouvert à 76 40. Cette dépréciation inattendue a rapidement changé les dispositions des joueurs. Les offres se sont succédées sans interruption, surtout de la part du parquet; elles se sont continuées jusqu'à la fin de la bourse. La rente est tombée à 75 80 et elle a fermé à 75 90.

On a parlé de la dissolution du ministère et surtout de la retraite de M. Humann. Mais la véritable cause de la baisse est dans l'emprunt.

5 0/0, 111 75; 4 1/2 0/0, 102 50; 4 0/0, 99 00; 3 0/0, 75 90; banque, 3225; obligations de Paris, 1260 00; Naples, 191 35; dette active d'Espagne, 24 r/8; Etats-Romains, 100 1/2; 5 0/0 belge, 98 1/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 890 00; Caisse Lafitte, 1055, 5145.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le *Malta-Times* du 29 janvier publie une lettre d'Alexandrie du 22, dans laquelle nous remarquons le paragraphe suivant :

Le pacha est déterminé à employer tous ses soins pour organiser sur des bases sages et régulières le gouvernement intérieur de l'Égypte; il va ouvrir de nouvelles voies de communication, encourager l'agriculture, modifier la conscription, diminuer la taxe personnelle pour cette année, et l'abolir pour l'année prochaine. M. Mimaust, ingénieur français, va s'occuper des moyens de régulariser l'irrigation de ce pays. Les questions d'économie, d'agriculture et d'industrie sont à l'ordre du jour.

(Correspondance particulière du Censeur.)

SINISTRES DANS LA MÉDITERRANÉE.

La dernière tempête a été si violente que nous nous attendions, aux premiers arrivages, à apprendre de grands sinistres. Les mal-

heurs que nous avons à déplorer sont plus grands encore que nous ne l'avions supposé. Voici ce qui est parvenu jusqu'à ce jour à notre connaissance :

Vous savez tout ce qu'a souffert le vaisseau le *Généreux*. L'*Océan*, monté par l'amiral Hugon, a eu des voiles emportées, les embarcations de porte-manteaux enlevées, des bastingages défoncés, plusieurs baux de sa batterie basse cassés; il est venu en petite rade pour se réparer.

L'*Iéna* a eu des avaries dans ses voiles et ses mâts de misaine et de beaupré forcés. Ce bâtiment n'est pas encore rentré.

Le *Triton* a signalé à l'amiral Hugon, avant le coup de vent, qu'il faisait trente-six pouces d'eau à l'heure; il s'est séparé des autres vaisseaux et l'on ne sait pas dans quelle situation il se trouve ni où il est allé prendre mouillage.

Quant au *Neptune*, il a laissé arriver, et l'on pense, d'après sa route, qu'il a dû se réfugier à Cagliari (Sardaigne).

La frégate la *Médie* a eu des voiles emportées, et les vergues de hune de rechange, qui se trouvaient sur les porte-haubans, ont été cassées.

Les désastres ont été bien plus grands sur les côtes d'Afrique. Au dire du paquebot le *Castor*, arrivé ce matin, la corvette de charge la *Marne*, commandée par M. Gattier, capitaine de corvette, se serait perdue dans le golfe de Stora; 57 hommes de son équipage auraient péri, entre autres le lieutenant de vaisseau, commandant en second, le chirurgien-major et un enseigne.

Sur trente-deux bâtiments de commerce qui étaient à Stora et à Philippeville, vingt-huit auraient été jetés à la côte par un raz de marée; quelques hommes seulement se seraient sauvés. Les mouillages de Stora et de Philippeville présentaient un spectacle affligeant.

Nous espérons encore que les lettres que nous attendons démentiront une partie de ces bruits.

Le *Météore*, ayant eu ses tambours emportés et des avaries dans ses machines, s'est réfugié à Malte où il est encore.

Le *Sphinx*, parti d'Alger le 19 janvier, n'est pas encore arrivé; il a sans doute éprouvé des avaries qu'il doit réparer à Palma.

On n'a pas de nouvelles du paquebot l'*Achéron*, parti d'Alger le 26 janvier.

Le paquebot l'*Euphrate*, parti de Toulon il y a quinze jours, n'était pas encore arrivé à Alger le 3 février, au moment du départ du *Castor*.

— Voici la liste des navires qui ont fait naufrage à Philippeville: *Industria*, bâtiment sarde, capitaine Fessod; tient encore. *Nouveau-Théodose*, bâtiment français, capitaine Andouar; naufragé.

Emilie, bâtiment français, capitaine Peyssanno; naufragé. *Adolphe*, bâtiment français, capitaine Javalti; naufragé.

Essato, brick autrichien, capitaine Escopinet; naufragé. *Comte de Jaes*, brick autrichien, capitaine Provich; naufragé.

Jeune-Climène, brick-goëlette français, capitaine Bonnet; naufragé.

Innocencia, bâtiment toscan, capitaine Laura; tient encore. *Octavie*, bombarde française, capitaine Lachaut; naufragée.

Contenance, trois-mâts russe, capitaine Smialen; naufragé. *Alfred et Délie*, bâtiment français, capitaine Portal; naufragé.

Reglia, bâtiment autrichien, capitaine Contenovich; naufragé. *Amore*, bâtiment sarde, capitaine Chiozza; naufragé.

Quinditta, trois-mâts autrichien, capitaine Martinolach; naufragé. *Minerva*, goëlette espagnole, capitaine Vincent; naufragée.

Saint-Jean-Baptiste, bâtiment sarde, capitaine Grafione; naufragé.

Rosa, bombarde sarde, capitaine Rajio; naufragée. *Balthazar*, bâtiment français, capitaine Sure; perdu corps et biens, sauf un homme.

Jules-Félix, bâtiment français, capitaine Fournier; tient encore. *Accélééré*, bâtiment français, capitaine Faure; entier sur le sable.

Santo-Goelfan, bateau napolitain, capitaine Paoli; naufragé. *Mathilde*, brick-goëlette français, capitaine Bacon; naufragé.

Hirondelle, bâtiment français, capitaine di Pietri; naufragé. *Hardita*, bombarde sarde, capitaine Gazella; naufragée.

Joanita, chasse-marée autrichien, capitaine Vianello; naufragé. *Luchesi*, bombarde sarde, capitaine Drugino; naufragée.

Magoli, bâtiment napolitain, capitaine Filoso; tient encore. *Armata-Venitiana*, bâtiment autrichien, capitaine Polesie; perdu.

Cavaliere-Amor, bâtiment autrichien, capitaine Coccime; perdu. *Messenger-de-Syrie*, bâtiment français, capitaine Allemand; perdu.

Marne, corvette de guerre française; naufragée. *Arach*, balancelle stationnaire; naufragée.

— Le 21 janvier, la mer était affreuse à Alger; 4 bâtiments surpris par la tempête, en dehors du port, ont été abandonnés par leurs équipages.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Le brick le *Tibre*, capitaine Beigne, qui s'est brisé près le fort Babazoun, était destiné pour Philippeville; sa cargaison est évaluée à 180,000 f.

Plus de 3,000 personnes s'étaient portées sur le rivage pour concourir au sauvetage de ce navire; le colonel Marengo était là avec les condamnés militaires qu'il encourageait de la voix. La côte a été bientôt couverte de marchandises. Personne n'a péri.

Le brick la *Vierge des Carmes* était en lest sur son départ pour Naples.

Le trabacco *Sainte-Catherine*, qui s'est jeté sur la côte près de Hussein-Dey, était chargé de poudre, fusils, effets militaires, etc.; il allait d'Arzew à Mostaganem, et avait été forcé de chercher un refuge à Alger.

Parmi les bâtiments qui ont eu le plus d'avaries, on cite les bricks français la *Bonne-Marie*, capitaine Roumay, qui a eu sa poupe endommagée; la *Sainte-Marie*, capitaine Vallat, dont les plats-bords ont été emportés; l'*Elvire et Malvina*, capitaine Fousat, qui a eu son beaupré cassé; le *Carriès et Célestine*, qui a perdu deux ancres et deux câbles. Ce dernier navire se serait perdu sans les prompts secours qui lui ont été fournis. L'*Ackbar* publie à ce sujet l'article suivant :

« MM. Suquet frères, consignataires de la cargaison d'orge du navire français *Carriès et Célestine*, capitaine Carriès, de concert avec ce dernier, se font un devoir d'exprimer leur témoignage à M. Giret, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui, sur leur demande, s'est empressé de mettre à leur disposition tous les employés et ouvriers des ateliers des ponts et chaussées, avec les chaloupes et enfin toutes les ressources qu'il avait en son pouvoir, au moyen desquelles il est parvenu à sauver d'un péril imminent le dit navire et sa cargaison, abandonnés par l'équipage dans la journée du 21. »

« Nous devons aussi nos remerciements à M. Brun, maître de manoeuvre; à MM. Bouché, Gazelle, Marquis et Martel, tous employés à cette administration, qui ont concouru avec zèle à cet acte généreux. »

Bone. — Deux bâtiments marchands ont disparu sous les eaux qui se sont élevées à une hauteur prodigieuse.

Bougie. — Un navire a coulé bas dans le port.

Stora. — Nous avons fait connaître les noms des bâtiments qui s'étaient perdus dans ce port. Nous allons y ajouter de nouveaux détails que nous trouvons dans nos lettres ou qui nous ont été communiqués.

Voici d'abord les noms des hommes de la corvette la *Marne* qui ont manqué à l'appel :

MM. Dagorn, lieutenant de vaisseau; Karche, enseigne; Rue, commis d'administration; Bonier, chirurgien en second; Gaudet, volontaire; Serre, capitaine d'armes; Geoffroy, pilote; Mazéaz, deuxième maître; Vial, deuxième maître canonnier; Brun, id. calfat; Garnier, id. voilier; Ollivier, quartier-maître de manœuvre; Arène, quartier-maître calfat; les matelots Martin, Delacena, Renoux, Carrière, Meer, Loir, Coudray, Delatre, Casalta, Lalanne, Bataud, Merzeraux, Portier, Renaudin, Gaillard, Condroyer, Ollivier, Legoff, Lauga, Hermite, Escade, Gouinau, Duchesne, Biard, Dubois, Giraud, Taxé, Lanux, Métayer, Gueslin; les mousses Laporte, Michel, Charles, Roere, Cordier, Serre; Hachette, coq; Sobin, boulanger; Mas, domestique.

PHILIPPEVILLE, le 26 janvier. — Depuis quelques jours un vent violent mêlé de grêle régnait sur nos côtes, et en voyant 34 bâtiments réfugiés à Stora, nous éprouvions de funestes pressentiments. Le vent était si fort que des maisons furent renversées et des toitures enlevées; vous pouvez juger de l'état de la mer. Le 24, quelques sinistres furent signalés. Enfin le 25, jour de tristesse et de deuil, nous avons été témoins du plus grand désastre qu'il soit donné à l'homme de voir. La mer était affreuse, et plusieurs navires de commerce s'étaient brisés sur la côte sans qu'il eût été possible de les secourir, lorsqu'un coup de canon annonça que la corvette *la Marne* était en péril. Ce bâtiment, soulevé par les flots, avait cassé toutes ses chaînes et filait sans pouvoir se retenir sur les immenses roches dont la côte est hérissée. Un détachement fut envoyé sur les lieux; mais il n'y avait plus d'espoir de sauver le bâtiment, et un instant après *la Marne* se brisait en éclats sur les rochers, à une portée de fusil de Stora.

C'était un spectacle horrible; le bâtiment, assailli d'un côté par d'énormes lames, de l'autre par des roches abruptes, se démolissait rapidement, tandis qu'une partie de la garnison et un grand nombre d'habitants de Philippeville, placés à vingt mètres au-dessus sans pouvoir descendre, tant le précipice est à pic, voyaient avec désespoir cette œuvre de destruction sans pouvoir donner des secours.

En même temps douze navires marchands disparaissaient sous des lames de 50 pieds ou venaient se briser sur la côte, d'autres semblaient avec leurs équipages.

Enfin, des militaires et des citoyens, affrontant tous les périls, parviennent à descendre sur le rivage. Une corde lancée de *la Marne* est fixée à terre; quelques hommes parviennent jusqu'à terre, d'autres sont entraînés par les flots ou écrasés par des débris. Nous avons vu de beaux actes de dévouement, mais aussi nous avons à déplorer la perte de quelques hommes généreux qui ont péri en cherchant à sauver des marins.

Avant la nuit, et lorsqu'on désespérait de pouvoir sauver les hommes qui étaient restés à bord de *la Marne*, les vapeurs se reposèrent un instant; on en profita pour tenter de nouveaux efforts. Les matelots se jetèrent à l'eau, les soldats et les citoyens vont à leur rencontre et les ramènent à terre. Le commandant Gattier, calme et sublime dans une position aussi cruelle, toujours sur les débris de son bâtiment pour voir se sauver ou périr le dernier homme de son bord avant de le quitter, accomplit noblement sa mission et ne cherche à gagner la terre qu'après s'être bien assuré qu'il n'y a plus personne sur son navire. Il est arrivé sur le rivage tout meurtri et soutenu par deux matelots. Il a été transporté chez M. Demarqué, capitaine de corvette, directeur du port. Les hommes de l'équipage de *la Marne* ont été admirables: pas un cri, pas une plainte ne se sont fait entendre; tous attendaient la mort avec un courage vraiment stoïque.

La garnison de Philippeville et un grand nombre de colons ont donné des preuves de dévouement dans cette malheureuse circonstance. Le capitaine Boivin s'est précipité au milieu des flots pour sauver un naufragé et a été lui-même sur le point de périr. Notre curé, presque nu et dans l'eau, aidait et encourageait par sa présence à sauver les naufragés; il a donné une partie de ses vêtements pour couvrir les hommes qui sortaient de l'eau.

M. le sous-intendant militaire Pontbriant avait organisé une ambulance sur les lieux du désastre; il se multipliait pour que les naufragés ne manquaient de rien. Ceux-ci, après avoir reçu les soins qu'exigeait leur état, étaient placés sur des prolonges et transportés à l'hôpital.

Pendant la nuit dernière, l'ambulance, gardée par un détachement de la ligne, a recueilli plusieurs naufragés. Le train des équipages en a sauvé, à dix heures du soir, huit qui venaient d'être jetés sur la côte et auxquels les forces manquaient pour marcher. Le service des prolonges s'est fait avec beaucoup de zèle, malgré le mauvais état des chemins; la route était interrompue sur plusieurs points.

En résumé, on croit que le nombre des morts est de 100 environ. A l'hôpital, on a reçu 200 hommes, tout compris.

— On lit dans le *Moniteur algérien* ce qui suit, relativement aux secours fournis par les marins de l'état aux navires naufragés :

« Le coup de vent des 21 et 22 janvier a fourni à la marine royale une nouvelle occasion de montrer son dévouement pour les intérêts du commerce. Grâce aux secours qu'elle a portés intrépidement sur tous les points, plus de vingt navires ont été préservés d'une perte certaine ou de graves avaries. M. le contre-amiral baron de Bougainville a adressé, à l'occasion de ces événements, l'ordre du jour qui suit à M. le capitaine de Sandfort, commandant le brick *l'Euryale*, qui a dirigé lui-même tous les mouvements de ces deux journées :

ORDRE DU JOUR.

« Le contre-amiral commandant de la marine en Algérie témoigne sa haute satisfaction aux capitaines, officiers, officiers marinières et marins de *l'Euryale*, du *Cerbère*, du *Castor*, de *l'Achéron* et du *Boberach*, ainsi qu'aux maîtres et marins de la direction du port, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans le coup de vent des 21 et 22 du courant, en portant, au péril de leur vie, des secours aux navires du commerce de toutes les nations.

» M. le commandant de la rade cite comme s'étant particulièrement distingués dans cette circonstance :

» MM. Abramé, lieutenant de vaisseau, second de *l'Euryale*; Martineng, maître du port d'Alger; Pascal-François Joubert, marin de *l'Euryale*; Joseph-Laurent Souquet, marin du même bâtiment; Gonfart, quartier-maître de manœuvre du *Cerbère*; Borel, deuxième maître du *Castor*; Tavoula, deuxième maître de *l'Achéron*.

» L'amiral s'empresse de mettre sous les yeux de S. E. la belle conduite que la marine a tenue en cette occasion et sollicitera des récompenses pour ceux qui se sont fait le plus remarquer.

» Alger, le 23 janvier 1841.

« Le contre-amiral commandant la marine.

» BARON DE BOUGAINVILLE. »

On écrit de Bordeaux le 6 février :

Le concert donné au bénéfice des inondés par le Cercle Philharmonique aura lieu aujourd'hui. Deux grands artistes, MM. Gheraldi et Haumann, se feront entendre dans cette solennité musicale qui doit attirer la foule par un double motif, celui d'une bonne œuvre et celui d'un plaisir fort rare.

M. Emile Prudent, ce pianiste si distingué, a bien voulu joindre le concours de son beau talent à celui des deux artistes parisiens. Le chant, le violon, le piano, auront les honneurs de la soirée.

Au nombre des morceaux que doit chanter M. Gheraldi, on cite

l'Orage à la Grande-Chartreuse, de M^{me} Mazel. Ce morceau a fait, il y a quelques années, fureur à Paris. M. Gheraldi l'exécute avec une perfection désespérante pour tous ceux qui voudraient l'essayer après lui.

On lit dans l'Association :

L'Echo de la Nièvre, qui a ses raisons pour défendre M. Dupin, nous reproche d'avoir attaqué la plus grande illustration de notre pays, à l'occasion des nouvelles nominations qui doivent compléter le tribunal de Nevers. En qualifiant de *pernicieuse* l'influence de ce député, nous avons, dit piteusement *L'Echo*, vivement froissé les amis de M. Dupin.

Mais *L'Echo de la Nièvre* veut-il nous dire quels sont les amis de M. Dupin? Ceux à qui il a fait obtenir des faveurs le plus souvent imméritées, cela va sans dire. Mais parmi ceux à qui il n'a encore donné que des espérances, quels seront donc ses amis, lorsqu'on saura qu'il promet sa protection à tout le monde, qu'il ose s'engager par écrit à soutenir les prétentions les plus opposées? Il a beau prendre la précaution, lorsque deux concurrents prétendent à la même place, de dire à l'un : « Je suis pour vous, mais n'en dites rien à personne; » à l'autre : « Je travaille activement en votre faveur, mais gardez cela pour vous; » on finit par savoir qu'on est joué, et l'on apprend que, pour compléter cette scandaleuse comédie, l'illustre robe appuie une combinaison qui repousse également l'un et l'autre des compétiteurs qu'il feignait d'honorer de sa bienveillance.

Tout cela est historique, et si *L'Echo* dit un mot de plus, nous donnerons des détails et des preuves qui pourront édifier les amis de M. Dupin et son compère *L'Echo*.

Les journaux wighs déclarent que la question d'Orient étant heureusement terminée, le moment est venu de savoir si la France continuera d'entretenir un état militaire qui inquiète toutes les puissances de l'Europe. Avant d'examiner la prétention d'imposer à la France un désarmement honteux, nous rappellerons quelques faits que les étrangers, amis de M. Guizot, oublient ou plutôt voudraient faire oublier à la France.

La Prusse compte 13 millions d'habitants; son armée active se compose de 330,000 hommes, dont 43,000 de cavalerie; sa réserve est de 180 000 hommes. Total, 510,000 hommes.

La France compte 34 millions d'habitants; son armée actuelle, y compris les corps employés en Afrique, n'excède pas 400,000 hommes effectifs, dont 40,000 à peu près pour la cavalerie. Si le nouveau système proposé par le maréchal Soult est admis, l'armée et la réserve s'élèveront ensemble à 520,000 hommes, et seront, à 10,000 hommes près, égales à l'armée et à la réserve de la Prusse, dont la population est inférieure à la nôtre de 21 millions d'âmes.

Mais la Prusse n'est pas seule en Allemagne, et comme la constitution fédérale oblige les princes confédérés à défendre tout territoire allemand, les forces qui sont en face de nous peuvent être évaluées, réserves comprises, au double de celles que nous tiendrons sur pied d'après l'organisation projetée.

Nous ne parlons ni du contingent de 150,000 hommes que la Russie s'est engagée à fournir, ni de l'armée sarde, ni de l'armée anglaise; en les faisant entrer dans nos calculs, il nous sera facile de prouver que, pour appuyer les 520,000 hommes de l'armée de ligne, nous ne pouvons pas nous dispenser d'organiser, de manière à les rendre promptement disponibles, 300 bataillons de garde nationale mobile.

Voilà dans quelle situation l'on parle d'exiger que la France désarme.

The Morning Post veut bien nous accorder quelque temps pour accomplir cet ordre. Le *Post* compare la France à un cheval de guerre auquel il faut laisser assez de champ pour qu'il se fatigue en tournant sur lui-même. Le sage esprit qui anime le gouvernement n'est pas d'accord avec l'esprit national; en conséquence le journal tory déclare que ce n'est qu'à force d'adresse qu'on pourra atteindre le but indiqué.

Les deux dernières séances du parlement n'ont d'ailleurs offert qu'un médiocre intérêt. Lord Russell a dit quelques mots assez vagues sur la commission de Méhémet-Ali. M. Stanley a présenté de nouveau sa motion sur les électeurs d'Irlande. Toute la manœuvre politique est maintenant dirigée vers le point que nous avons signalé: la question d'Orient est terminée, la France n'a plus de sujet de plaintes ni d'inquiétudes; il faut qu'elle désarme, ou l'Europe sera en droit de la considérer comme coupable d'agression.

La prétention de l'Angleterre de forcer la France au désarmement, quand nos forces n'excèdent pas le pied de paix fixé depuis 1830, est d'autant plus insoutenable que l'Angleterre a augmenté et augmente encore tous les jours son état militaire et son état naval. Une lettre de Plymouth, publiée par la *Gazette de Brighton*, annonce que le corps des soldats de marine va être accru de 3,000 hommes. Cette lettre ajoute que plusieurs gros vaisseaux se préparent activement, quoique sans bruit, pour être mis en commission. Le correspondant de la *Gazette de Brighton* appuie cette assertion sur une foule de détails qui tendent tous à prouver, dit-il, que le cabinet anglais veut être prêt pour une grande guerre au printemps. (Le Siècle.)

Faits Divers.

Un assassinat, qui paraît avoir été inspiré par la jalousie, vient d'être commis à Marseille, dans l'impasse de la rue Négrel. La victime de cet assassinat est une jeune fille nommée Virginie Maurel.

André, déserteur du 49^e de ligne, en garnison en Corse, avait depuis long-temps des relations intimes avec cette femme à laquelle il avait déjà dû faire pressentir le sort qu'il lui réservait; car il y a sept ans qu'André, dans un de ses accès de fureur jalouse, cassa le bras de cette femme. Ces jours-ci, il lui répétait fréquemment qu'il lui trancherait la tête. Il vient donc de tenir sa promesse à l'aide d'un rasoir qui a pratiqué une incision de dix centimètres de profondeur. Le corps de cette malheureuse a été transporté à la morgue. L'assassin est arrêté.

Si l'on ajoute foi à une autre version sur ce meurtre, la victime d'André venait de se marier; celui-ci aurait voulu se venger de l'infidélité de cette femme en l'assassinant. La malheureuse Virginie a été trouvée tenant à la main le rasoir qui a servi à l'accomplissement du crime. Son meurtrier aurait-il voulu faire croire à un suicide? (Sémaphore.)

Variétés.

LE CONSEIL-D'ÉTAT SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE.

(Suite et fin.)

Le calme rétabli, Napoléon poursuivit en ces termes :

— Ce n'est pas d'ailleurs pour retenir seulement les agents du gouvernement que l'institution est bonne, c'est aussi pour les défendre. On a débité mille horreurs sur ce pauvre général Dugua; il avait, disait-on, soutenu les nègres. Il n'y a personne ici qui n'ait entendu les accusations les plus graves s'élever contre lui. Eh bien! s'il y a un reproche à lui adresser, c'est celui de les avoir traités avec trop de rigueur. Malgré tout ce que j'ai pu faire pour arrêter la calomnie, elle ne s'est pas moins acharnée contre un malheureux qui s'était dévoué et qui a péri. Un agent du gouvernement, pressé

par la nécessité, fait des modifications aux lois de douanes et laisse introduire des farines étrangères dans une colonie. Aussitôt les négociants de Bordeaux, de Marseille, de Nantes, du Havre le dénoncent : « C'est un homme corrompu, vendu, disent-ils; c'est un accapareur. » Ils le mettraient volontiers à la lanterne s'il était entre leurs mains. Et cependant ce n'était que par urgence, pour le bien-être de la colonie, que cet homme avait agi ainsi. Croyez-vous que, s'il y avait eu près du gouvernement des délégués, ceux-ci ne se fussent pas employés de rétablir les faits et de défendre l'agent qui avait rendu service à leur pays? Notre commerce, de quelque nature qu'il soit, aura toujours, avec celui des colonies, des intérêts diamétralement opposés; et pourquoi? Il faut bien le dire, c'est qu'en France le négociant, le marchand est essentiellement intéressé, jaloux et de mauvaise foi.

— Ceux des colonies valent-ils mieux? dit une voix.

— Je ne dis pas cela; mais il y a chez les autres peuples plus d'honnêteté, plus de délicatesse. Les trafiquants d'Orient, par exemple, sont esclaves de leur parole...

— Il ne s'agit pas des Turcs! s'écria Truguet; il n'est question ici de commerce entre la France et ses colonies.

— Soit! dit Napoléon avec un mouvement d'impatience, et, pour ne pas sortir de la question, je dirai que lorsqu'il s'est agi d'établir les droits sur les denrées coloniales, toutes les chambres de commerce de France m'ont envoyé leur mémoire, et que pas un seul ne stipulait en faveur des intérêts des colons. Aussi la loi est-elle arrivée chez eux avec toute sa rigueur, sans que personne leur ait donné la moindre explication et ait tâché de les convaincre que tout avait été balancé. Est-ce là du désintéressement, de la générosité de la part de nos négociants? Je sais bien que si nous avons des colonies, ce n'est que pour faciliter le commerce de la métropole; mais les colons sont aussi des Français et des frères, je vous l'ai dit; ils supportent les mêmes charges que ceux-ci, ils ont les mêmes intérêts à défendre: c'est bien le moins que l'on fasse pour eux que de leur donner cette faible représentation.

— Dans tous les cas, dit Truguet profitant de ce que le premier consul reprenait haleine, il faut ajourner le projet parce que le moment n'est pas favorable.

L'ajournement mis aux voix, combattu et soutenu par la minorité des conseillers, Napoléon reprit :

— On suppose que les colons sont pour les Anglais, on est dans l'erreur. A la Martinique, par exemple, ils sont trop Français et trop bons citoyens français (1), pour que les partisans des Anglais y soient connus. S'il y en a, ils sont peu nombreux. Ainsi, quand ils ont envoyé M. Dubuc ici, on m'a bien écrit que cet homme était une créature des Anglais: ce qui n'a pas empêché que les agents du gouvernement n'aient été reçus, à la Martinique, avec le plus grand enthousiasme de la part des habitants.

— Ce n'a pas été par le plus grand nombre, dit encore Truguet.

A cette nouvelle interruption, Napoléon, qui jusqu'alors avait conservé une sorte de modération dans le ton et les manières, frappa de son poing fermé sur son bureau, en s'écriant avec une impatience arrivée à son paroxysme :

— Vous l'entendez! voilà comme on rapporte les choses. Il est des hommes, ici, qui ne veulent voir que des partisans des Anglais dans nos colonies, pour avoir ensuite le prétexte d'opprimer leurs habitants. Eh bien! citoyen Truguet, si vous étiez venu en Egypte nous prêcher la liberté des noirs ou des Arabes, nous vous eussions pendu au haut d'un minaret. (Murmures de gauche de la salle.) Comment! vous avez livré les blancs à la férocité des noirs et vous ne voulez pas même que les victimes soient mécontentes...

— On n'a pas parlé de cela, dit un conseiller.

— Je vous déclare, poursuivit Napoléon, que si j'eusse été à la Martinique, dans ce temps-là, j'aurais été pour les Anglais, parce que, avant tout, il faut sauver sa vie. Je suis pour les blancs, moi! parce que je suis blanc. Je n'ai que cette raison à donner, et c'est la bonne. Comment a-t-on pu accorder la liberté à des Africains, à des... hommes qui n'avaient aucune civilisation, qui ne savaient seulement pas ce que c'était que la France! Il est tout simple que ceux qui veulent la liberté des noirs, veulent aussi l'esclavage des blancs! Croyez-vous que si la majorité de la Convention avait su ce qu'elle faisait, elle eût donné la liberté aux nègres des colonies? Non, sans doute!... Malheureusement peu de personnes étaient en état de prévoir les funestes résultats que cet affranchissement devait nécessairement entraîner. La Convention n'a été guidée que par un sentiment d'humanité, et un sentiment d'humanité est toujours puissant sur les imaginations nobles et généreuses; mais à présent, tenir encore à ces principes!... il n'y a pas de bonne foi de votre part, il n'y a que de l'amour-propre, de l'entêtement, de l'hypocrisie... (2)

A ces mots, Napoléon fut interrompu par un bourdonnement sourd qui parcourut toute la salle. Des conseillers échangeaient quelques interpellations. Le premier consul, s'apercevant que ses dernières paroles étaient la cause de ce trouble, reprit aussitôt :

— Pardon, Messieurs, j'ai tort; mais sans aller aussi loin, auriez-vous voulu, aurions nous souffert qu'on mit les Français dans la dépendance des Italiens ou des Piémontais? Ils nous eussent bien traités, je vous en réponds; ils auraient fait de nous ce que les noirs ont fait des blancs! Nous avons été forcé, au contraire, de prendre de grandes précautions et de les tenir dans une dépendance très-serrée. Quant à moi, si l'eût fallu faire périr toute l'Italie, ou sacrifier seulement deux soldats de mon armée, eh bien! Messieurs, j'eusse sacrifié l'Italie, parce qu'avant tout je suis de mon armée, et pour mon armée! Aujourd'hui même il faut encore avoir l'œil alerte sur ce pays-là; cependant ce sont des blancs comme nous, des peuples civilisés comme nous, en un mot, des voisins, des amis.

Napoléon, ayant fini de parler, s'était assis. Il avait promené ses regards sur l'assemblée comme pour demander si quelqu'un voulait répondre; mais les conseillers étaient restés silencieux, absorbés qu'ils paraissaient être par les impressions diverses que ce discours avait laissées dans leur esprit. Alors le premier consul s'entretint à demi-voix avec Cambacérés qui parut, à en juger par sa pantomime, ne pas être de son avis. Un instant après on entendit Napoléon lui dire distinctement :

— Vous verrez, vous verrez!

Puis élevant la voix et s'adressant aux conseillers qui tous étaient demeurés à leur place :

— Messieurs, poursuivit-il en prenant ses gants et son chapeau, nous reviendrons sur cette importante question; la séance est levée. Déjà il était descendu de l'estrade, lorsqu'il remonta précipitam-

(1) On ne s'étonnera pas des idées émises à cette époque par Napoléon sur le régime et l'organisation des colonies, lorsqu'on se rappellera que les Tuileries, Saint-Cloud et la Malmaison étaient alors remplis de colons et de créoles. Mme Bonaparte était issue des Lapagerie et des Tascher, qui possédaient de riches habitations aux Antilles. Elle avait appelé auprès d'elle non-seulement ses oncles, ses cousins et ses cousines, mais encore elle avait pour le service de sa maison des nègres et des négresses qui semblaient avoir été jetés tout exprès dans cette cour naissante, pour faire ressortir la caste et les privilèges des blancs.

(2) Napoléon n'avait aucune des idées philanthropiques que l'Assemblée constituante avait jetées au monde. Tête positive, il avait compris que l'esclavage et la colonisation étaient deux idées corrélatives et peut-être inséparables. La métropole ne pouvait avoir d'établissements lointains sans une administration forte et, pour ainsi dire, despotique.

ment les marches, il s'approcha du deuxième consul qui lui aussi se disposait à sortir de la salle, et lui dit encore quelques mots à l'oreille; un colloque assez vif s'engagea entre eux.

— Allons donc! allons donc! répondait Napoléon aux observations que semblait lui faire Cambacérés qui tout-à-coup, oubliant la réserve avec laquelle il parlait ordinairement au chef de l'Etat, lui dit d'un ton élevé et comme s'il eût été poussé à bout :

— Et moi, je vous répète que vous perdriez cette cause devant les tribunaux!

— Oui, si je vous chargeais de la défendre, répliqua vivement le premier consul; mais non, si je la plaçais moi-même.

Après ces mots, Napoléon étant sorti de la salle en laissant Cambacérés comme étourdi par ces paroles, aussitôt quelques conseillers, mus par un sentiment d'intérêt ou de curiosité, avaient entouré le deuxième consul qui, tout pensif, était immobile sur son siège.

— De quoi s'agissait-il donc tout-à-l'heure entre vous et le premier consul? lui demanda l'un d'eux...

— Il s'agit maintenant d'aller dîner, répondit tranquillement Cambacérés.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Jeudi onze février mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en banque, billard, tables, tabourets, glaces, quinquets, poêle, fourneau, bouteilles, cruches, batterie de cuisine, vaisselle, etc. (1205)

Même étude.

Le vendredi douze février mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, chaises, secrétaires, commodes, poêle, glace, miroirs, batterie de cuisine, et objets de ménage, etc. (1206)

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le vendredi douze février courant, à neuf heures du matin, sur la place des Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets saisis, consistant en trois bureaux, dont un dit *ministre*, fauteuils, chaises, tables à dessus de marbre, poêle en fonte, gravures, etc.; au comptant. (1466)

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

Le vendredi douze février courant, à dix heures du matin, sur la place, au devant du pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée d'objets saisis, consistant notamment en établis de menuisier, chevalets, meules à aiguiser, échelles, cordages, garde-robe, bureau, horloge, tables, chaises, batterie de cuisine, etc. (1140)

Le samedi treize février mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en commodes, tables, chaises, porte-balances, balances, poêles, lit garni, glace, gravures, six métiers propres à la fabrication des étoffes unies, etc. (1316)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n^o 2.

Le samedi vingt février mil huit cent quarante-un,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

EN QUATRE LOTS ET SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

Des immeubles dépendant de la succession de Louis Bourdin,

Décédé aubergiste en la commune de la Guillotière.

Le premier lot est composé de plusieurs maisons, dans l'une desquelles est établie l'auberge du *Mont-Cenis*, et d'une partie d'un pré ou clos verger, situés à la Guillotière, Grande-Rue, et il a été estimé à la somme de 87,430 f. c.

Le second lot est composé de la seconde partie du pré ou clos verger dont il vient d'être parlé, et d'un autre pré contigu, aussi situés à la Guillotière, sur les derrières de la Grande-Rue, et il a été estimé à 23,448

Le troisième lot consiste en une terre en nature de pré, située à Villeurbanne, sur le chemin du *Sacré-Cœur*, et il a été estimé à la somme de 48,973 05

Le quatrième lot consiste en une terre dite du *Moulin-à-Vent*, située à la Guillotière, lieu de Montagny, et il a été estimé à 4,686 25
S'adresser, pour de plus amples renseignements audit M^e Brun, avoué. (522)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUËY, NOTAIRE A LYON, RUE DU BEAT, 2.

A vendre.

UNE DES PLUS ANCIENNES LIBRAIRIES DE LYON, possédant une bonne clientèle et une grande quantité d'ouvrages anciens et modernes. (155)

(52) *A vendre.*

UNE MAISON située en face de l'église de Vaise, composée de huit pièces, jardin attenant, cour et hangar.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, et pour traiter, à l'étude de M^e Cottin, notaire, place Bellecour, n^o 16, au 1^{er}.

Annonces diverses.

(9094) *A vendre pour cause de décès.*

UN BEAU FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé. S'adresser à la Croix-Rousse, rue des Fossés, n^o 13.

Et, se levant de nouveau, il quitta la salle sans ajouter un mot de plus et même sans attendre que son collègue Lebrun eût achevé de mettre en ordre les papiers qu'il avait devant lui.

Personne n'eut connaissance de l'incident qui avait terminé cette séance; elle avait duré six heures. A lui seul Napoléon l'avait constamment occupée. UN ANCIEN AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT. (Gazette des Tribunaux.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

ENSEIGNEMENT MUSICAL.

M^{me} EMILE CHEVÉ, auteur du *Traité général élémentaire de musique*, prévient les personnes qui désirent apprendre la musique ou la faire apprendre à leurs enfants, qu'étant venue se fixer à Lyon pour y enseigner cet art, elle donnera sa première leçon le mercredi 17 février, à huit heures et demie précise du soir, chez elle, place Croix-Paquet, n^o 11, maison Ricard, escalier à gauche, au 3^e. Les leçons seront continuées les lundis, mercredis et vendredis à la même heure.

L'enseignement est divisé en trois degrés, ainsi qu'il suit :

1^{er} degré, 40 leçons : intonation, mesure, transposition ;
2^e degré, 40 leçons : modulation, lecture, théorie ;
3^e degré : pratique et perfectionnement, écriture sous la dictée, étude de l'harmonie.

Prix de l'enseignement complet : cent francs, payables en trois termes, savoir : 35 fr. après le premier degré, 35 fr. après le 2^e degré, et 30 fr. après avoir commencé le 3^e.

Lorsque plusieurs membres de la même famille s'inscrivent ensemble, il est fait à chacun d'eux une remise d'un cinquième du prix de la souscription.

Une dame ou un enfant peuvent être accompagnés. Le professeur est tellement certain du résultat de son enseignement, que toute personne qui aura suivi les 40 leçons du 1^{er} degré sera libre de retirer son engagement avant de passer au 2^e degré, et sans rien payer pour le 1^{er} si son éducation musicale ne lui paraît pas en rapport avec le temps qu'elle y aura consacré.

Le prospectus se délivre gratuitement chez le concierge.

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

SAMEDI 13 FÉVRIER.

GRAND BAL PAR SOUSCRIPTION.

L'orchestre, composé de SOIXANTE-DIX MUSICIENS, et dirigé par MM. NOBLECOURT, chef d'orchestre du théâtre des Célestins, et CHERBLANC jeune, chef d'orchestre des bals du Grand-Théâtre, exécutera pour la première fois les quadrilles nouveaux de *la Reine Victoria, Vesta, le Débardeur, la Reine Jeanne, etc.*

A une heure, galop nouveau, dit *Galop des Tambours*, par M. J.-B. Tolbecque, exécuté par tout l'orchestre et TRENTE TAMBOURS. (Nota.— Ce galop n'a jamais été entendu à Lyon.)—Solos de piston par M. Appian.

Le pourtour de la salle sera garni de banquettes et éclairé par 500 bougies.—Le bal commencera à dix heures. Prix d'entrée : les cavaliers, 2 fr. ; les dames, 1 fr. — On peut se procurer des billets à l'avance au café du Phénix, au café de l'Univers et à la Rotonde dont les avenues seront sablées pour rendre l'entrée plus favorable. (9097)

(4066) *A vendre.*

UNE PROPRIÉTÉ située rue du Mail, 16, à la Croix-Rousse. Elle est composée d'un corps de bâtiment, avec une citerne dans la cour, et d'un petit jardin ; elle rapporte annuellement 1,289 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. Garin, marchand tailleur, rue Neuve, 6, au 2^e étage.

Au Cabinet d'Affaires et de Consultations.

Rue Neuve, n^o 5, au 2^e.

A VENDRE.

BEAUX IMMEUBLES de ville et de campagne. DIVERSES COMMANDITES pour des établissements industriels avantageux. (9079)

(9096) *A vendre de suite.*

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, bien achalandé, situé rue de l'Hôpital, cour Saint-Crépin. S'y adresser.

(9093) *A vendre.*

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, et situé dans un bon quartier, à la Guillotière. S'adresser à M. Durand, confiseur, Grande-Rue, n^o 11.

A vendre pour cause de décès et de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT situé aux Brotteaux, S'adresser à M. Murat, de huit à onze heures du matin, au bureau du Censeur. (4069)

(9092) *A vendre pour cause de départ,*

A L'AMIABLE ET EN DÉTAIL.

UN BEAU MOBILIER, lits, armoire à glace, pendule, canapé, rideaux, tables, tapis, etc.; plus un piano de Pleyel.

S'adresser rue de la Reine, n^o 53, à Lyon.

(4073) *A vendre*

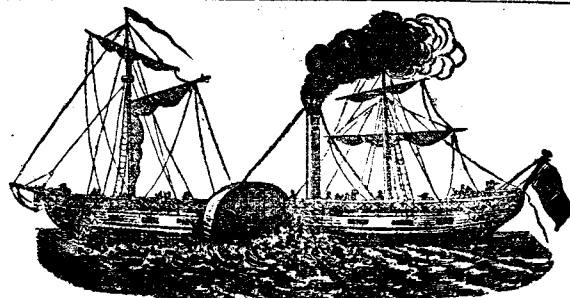
pour 280 francs.

UN TRÈS-JOLI PIANO en acajou, à trois cordes, six octaves et quatre pédales. S'adresser rue de la Préfecture, n^o 12, au 3^e, la porte du milieu.

(9098) *A céder.*

JOLI LOCAL pour café ou autre établissement, situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M. Barbollat, rue Mulet, 2. Il se charge de faire vendre et acheter les propriétés, établissements, fonds de commerce. On peut s'y adresser de confiance. Il indiquera ce qu'il croira le plus avantageux.



ENTREPRISE DES

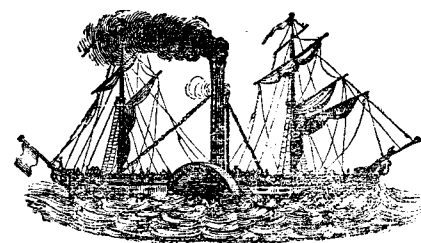
BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

BAISSE DE PRIX.



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, Partent du port des Cordeliers

POUR

Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille,

TOUS LES JOURS A 6 HEURES 1/2 DU MATIN.

	Seconds.	Premières.
Valence	7 f.	9 f.
Avignon	15 f.	20 f.

Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7405)

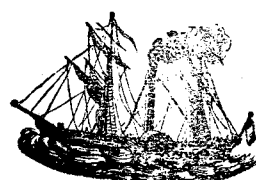
MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taies, rougeurs, cuissons, etc.—Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13; 2807) Imbert, parf., rue Saint-Dominique, 8.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures 1/2 du matin, pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité, n^o 28. (7372)

(2877) TRÉSOR DE LA POITRINE, PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE DATTES, D'Aguettant, pharmacien, place de la Préfecture, 13.

Ce bonbon, qui est très-agréable, calme le plus promptement la toux, cause première de tant d'affections de poitrine.

Les heureux effets de ce pectoral sont constatés par les plus célèbres médecins qui l'ordonnent constamment avec succès pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les maladies pulmonaires.—Prix : 1 f. 25 c. la boîte.